

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le lundi 10 juin 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère Madame Solange Castilloux, conseillère Monsieur Henri Alain, conseiller Monsieur Florian Duchesneau, conseiller Monsieur Hébert Huard, conseiller Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présentes :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie Madame Karen Loko, greffière

2019-06-180 <u>1. OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h04 et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

Le maire rappelle que le samedi 8 juin 2019, il y a eu une journée embellissement. Des citoyens ainsi que tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Romeo Briand et Florian Duchesneau ont participé au nettoyage de la Ville. Monsieur Duchesneau devait participer à la Marche pour l'Alzheimer le même jour.

Plusieurs employés municipaux ont également répondu présents. Il tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette journée de collecte de déchets. Globalement, les citoyens prennent soin de leurs terrains mais ils se débarrassent parfois de leurs déchets en dehors de leurs terrains.

C'est juste une première. La Ville de Paspébiac veut améliorer son image.

Par ailleurs, des bicyclettes ont été installées un peu partout dans la Ville et elles seront agrémentées de fleurs bientôt.

Il espère que plus de personnes participeront l'année prochaine. Il est important de prendre soin de la Ville.

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-06-182 <u>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour

- 4. Dépôt de documents et de correspondance
- 5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
- 6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
- 7. Affaires des contribuables
- 8. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-482 modifiant les dispositions du Règlement 2009-324 relatives aux permis de construction
- 9. Présentation et dépôt du projet de règlement 2019-482 modifiant les dispositions du Règlement 2009-324 relatives aux permis de construction
- 10. Adoption du Règlement 2019-478 de contrôle intérimaire visant à encadrer l'aménagement de fermettes sur le territoire de la Ville de Paspébiac
- 11. Adoption du Règlement 2019-483 décrétant une dépense de 1 155 685 \$ et un emprunt de 410 000 \$ pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la Rue Day
- 12. Adoption du Règlement 2019-484 sur la gestion contractuelle
- 13. Renouvellement du prêt à terme 81564 Règlement d'emprunt 2014-387 concernant l'acquisition de camions demi-tonne
- 14. CGER Autorisation de la conclusion d'un contrat de gré à gré avec un organisme public pour la fourniture de services
- 15. Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA Nelson Holmes
- 16. Autorisation à lancer un appel d'offres pour la réalisation de travaux d'asphaltage de certaines rues et avenues de la Ville de Paspébiac
- 17. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) Demande d'aide financière
- 18. Demande de commandite du Club des plus belles baies du monde
- 19. Appui au Club des 50 ans et plus de Paspébiac demande de subvention au programme Nouveaux horizons 2019-2020
- 20. Rapport des conseillers
- 21. Affaires nouvelles
- 22. Période de questions
- 23. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciement du Festival du TRAC pour la contribution financière de la Ville de Paspébiac
- Appel de projets 2019-2020 Stratégies jeunesse municipale
- Lettre du Réseau Biblio GÎM concernant la 2e édition du Gala de reconnaissance du 25 mai 2019
- Lettre Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées du 15 juin 2019.

2019-06-183 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2019 soit approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2019-06-184 <u>6.1. ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE les comptes à payer pour le mois de mai 2019 d'un montant de 274 424.28 \$ soient approuvés pour paiement.

2019-06-185 <u>6.2. SUIVI DU BUDGET</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 mai 2019 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2019-06-186 8. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-482 MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2009-324 RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-482 modifiant le Règlement 2009-324 sur les dispositions générales et administratives sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence :

- d'une part, de préciser à l'article 17.3 du Règlement 2009-324 portant sur les informations nécessaires lors de la demande de permis de construction, les caractéristiques du plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre dans le cas d'un bâtiment principal;
- d'autre part, d'ajouter à l'article 17.4 des cas où un permis de construction n'est pas requis.

2019-06-187 9. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-482 MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2009-324 RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur Romeo Briand, conseiller, présente et dépose le projet de règlement 2019-482 modifiant le Règlement 2009-324 sur les dispositions générales et administratives et notamment les articles 17.3 - Informations nécessaires lors de la demande de permis de construction et 17.4 - Cas où un permis de construction n'est pas requis.

2019-06-188 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-478 DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À ENCADRER L'AMÉNAGEMENT DE FERMETTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 112 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), le conseil d'une municipalité peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

CONSIDÉRANT QUE ce pouvoir ne peut être exercé par la Ville de Paspébiac que dans le cadre d'un processus de modification ou de révision de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a entamé une phase de révision de son plan d'urbanisme le 14 août 2018 et qu'elle souhaite se donner un temps de réflexion afin de bien définir ses besoins;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la Ville a reçu plusieurs demandes de citoyens concernant l'aménagement de fermettes en tant qu'usage principal sur des terrains vacants ou en tant qu'usage complémentaire à un usage du groupe habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de telles fermettes peut entraîner des conflits d'usage entre les utilisateurs du territoire;

CONSIDÉRANT QUE à l'exception du Règlement 2018-466 concernant les chiens sur le territoire de la Ville de Paspébiac, il n'existe actuellement aucune réglementation municipale relative aux fermettes et à la garde d'animaux domestiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire donc se doter d'une réglementation concernant l'aménagement de fermettes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac a adopté le 21 mars 2019 une résolution de contrôle intérimaire portant le numéro 2019-03-87 du livre des minutes;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution de contrôle intérimaire produit un effet limité et doit être suivie dans un délai de 90 jours de l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 2019-478 de contrôle intérimaire a été donné le 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et déposé le 6 juin 2019 et que des copies ont été mises à la disposition des citoyens au moins deux jours avant l'adoption du règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le Règlement 2019-478 de contrôle intérimaire visant à encadrer l'aménagement de fermettes sur le territoire de la Ville de Paspébiac.

2019-06-189

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-483 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 155 685 \$ ET UN EMPRUNT DE 410 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DAY

ATTENDU QUE l'analyse de l'eau potable d'un puits artésien d'une résidence a révélé la présence de coliformes;

ATTENDU QUE plusieurs résidences et une garderie en milieu familiale sont situées dans le secteur où se situe le puits contaminé;

ATTENDU QUE cette situation est une menace pour la santé publique et que la Ville doit y remédier dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a prévu dans sa programmation Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), la réalisation de travaux de raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Day entre la 3^e avenue Ouest et le chemin de fer:

ATTENDU QUE la somme allouée à la Ville dans le cadre de la programmation TECQ par les gouvernements fédéral et provincial ne couvre pas la totalité des coûts d'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas d'autre choix que de procéder par règlement d'emprunt afin de compléter les subventions provinciale et fédérale;

ATTENDU la déclaration de conformité faite au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques le 15 avril 2019;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ADOPTER le Règlement 2019-483 décrétant une dépense de 1 155 685 \$ et un emprunt de 410 000 \$ pour l'exécution de travaux de prolongement de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Day.

2019-06-190 12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-484 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) prévoit que toute municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE l'article 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit les sanctions applicables en cas de non-respect du règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE ce règlement vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire tenue le 6 juin 2019;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire tenue le 6 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Romeo Briand APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le Règlement 2019-484 sur la gestion contractuelle qui abroge et remplace les règlements 2017-450, 2018-462 et 2019-480.

2019-06-191 13. RENOUVELLEMENT DU PRÊT À TERME 81564 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-387 CONCERNANT L'ACQUISITION DE CAMIONS DEMI-TONNE

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2014-387 décrétant une dépense de 60 000 \$ et un emprunt de 60 000 \$ pour l'acquisition de deux camions d'une demi-tonne;

CONSIDÉRANT QUE le prêt est échu depuis le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler le solde du prêt s'élevant à 24 200 \$ pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins offre le taux d'intérêt le plus avantageux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ACCEPTER la proposition de taux d'intérêt de la Caisse Desjardins et de renouveler le contrat pour une période de 3 ans;

D'AUTORISER la directrice de la trésorerie et des finances, Madame Annie Chapados, et le maire, Monsieur Régent Bastien, à signer la convention.

2019-06-192 14. CGER - AUTORISATION DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN ORGANISME PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE SERVICES

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Paspébiac de confier la gestion de son parc de véhicules au Centre de gestion de l'équipement roulant (ci-après CGER);

CONSIDÉRANT l'expertise du CGER, organisme public rattaché au Ministère des Transports, dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE le CGER est le seul fournisseur en mesure de fournir ce service après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur;

CONSIDÉRANT les économies substantielles qui seront réalisées par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ATTRIBUER le contrat de gestion du parc de véhicules de la Ville de Paspébiac au Centre de gestion de l'équipement roulant pour une durée n'excédant pas 5 ans, avec une possibilité de renouvellement, pour les montants suivants, taxes incluses :

- Année 2019 514 220 \$
- · Année 2020 524 505 \$
- · Année 2021 534 995 \$
- Année 2022 545 695 \$

Les montants pour les années suivantes seront déterminées ultérieurement.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer tous les documents relatifs à l'entente contractuelle.

2019-06-193 <u>15. DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA - NELSON HOLMES</u>

CONSIDÉRANT la demande de permis de Monsieur Nelson Holmes déposée le 29 avril 2019;

CONSIDÉRANT le Règlement 2009-330 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Paspébiac, sous la résolution n°7 du procès-verbal du 17 mai 2019, recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande d'approbation de PIIA de Monsieur Nelson Holmes;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale du 36, boulevard Gérard-D-Levesque Est conformément aux informations fournies dans la demande de permis de Monsieur Nelson Holmes présentée le 29 avril 2019.

2019-06-194

16. AUTORISATION À LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE CERTAINES RUES ET AVENUES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues et rues de son territoire sur une superficie de 9000 m²;

CONSIDÉRANT QUE les rues et avenues identifiées sont les suivantes :

DESCRIPTION ET DIMENSION DES RUES ET AVENUES CIBLÉES:

L'avenue Huard	300 m X 6 m =	1800 m ²
La rue Scott	100 m X 6 m =	600 m ²
La rue St-Pie-X	1000 m X 6 m =	6000 m ²
La rue Day	100 m X 6 m =	600 m ²

TOTAL en m^2 9000 m^2

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'AUTORISER la direction générale à lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville de Paspébiac, dans la limite des prévisions budgétaires établies.

2019-06-195

17. FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la période 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de soutenir le développement du tourisme hors de la saison traditionnelle estivale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'AUTORISER la Ville de Paspébiac à déposer une demande d'aide financière au FARR auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 14 juin 2019;

DE DÉSIGNER Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, représentante de la Ville habilitée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2019-06-196

18. DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE

CONSIDÉRANT QUE la baie des chaleurs fait partie du Club des plus belles baies du monde (ci-après le Club) depuis 2004;

CONSIDÉRANT QUE la mission de ce Club international est de promouvoir la baie des chaleurs, tant sur le plan touristique que du développement économique et de favoriser les échanges sur différents thèmes;

CONSIDÉRANT QU'afin de rehausser et valoriser l'image de marque de la région, il est indispensable que les municipalités gaspésiennes se mobilisent et s'impliquent dans ce projet;

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Club;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac adhère au Club des plus belles baies du monde et souscrive au plan de commandite Bronze pour un montant de 50 \$.

2019-06-197 19. APPUI AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE PASPÉBIAC - DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande de subvention au programme Nouveaux Horizons 2019-2020 du Club des 50 ans et plus de Paspébiac (ci-après le Club);

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra au Club de réaliser des travaux de réfection, notamment de changer le revêtement extérieur du local, de corriger l'isolation et les entrées au local.

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac appuie la demande d'aide financière du Club des 50 ans et plus de Paspébiac et apporte son soutien à leur projet.

20. RAPPORT DES CONSEILLERS

- Madame Solange Castilloux, conseillère au siège numéro 1

Elle fera un rapport à la prochaine séance du conseil en juillet.

- Madame Nathalie Castilloux, conseillère au siège numéro 2

Elle fera un rapport à la prochaine séance du conseil en juillet.

- Monsieur Henri Alain, conseiller au siège numéro 3

Il fera un rapport à la prochaine séance du conseil en juillet.

- Monsieur Florian Duchesneau, conseiller au siège numéro 4

Il était à New Richmond pour le Relais pour la vie samedi 8 juin 2019. Ça s'est bien passé.

Il a vu Monsieur Carrothers pour certains dossiers et suit avec Denis Alain les dossiers concernant la voirie.

Monsieur Hébert Huard, conseiller au siège numéro 5

Il invite la population à participer massivement aux festivités pour la fête du Québec le dimanche 23 juin 2019. Il y aura plein d'activités dont un feu de grève.

- Monsieur Romeo Briand, conseiller au siège numéro 6

La saison a commencé au Site historique du Banc-de-pêche dimanche 9 juin avec un déjeûner auquel ont participé plus de 300 personnes.

Il y a eu une rencontre entre les représentants du Site historique et les membres du conseil à propos de la baisse de la contribution de la Ville de 20 100 à 15 000 \$. Le conseil va reconsidérer la question lors des discussions pour le budget 2020.

Des rumeurs circulent concernant des projets du Site historique, notamment d'agrandissement de la cuisine. Cependant, comme c'est un bâtiment patrimonial, un cadre normatif très restreint et très strict doit être respecté.

Il y a actuellement un sondage auprès des personnes de plus de 50 ans et de plus de 70 ans concernant des projets de construction d'hébergements. Une personne de la Ville appelle les citoyens pour savoir s'ils seraient intéressés. C'est un projet embryonnaire qui devrait se développer prochainement.

Concernant le centre de plein air les Monticoles, la Ville est à la recherche de financement pour le rafraîchir un peu. Il a besoin d'être rénové.

21. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-06-198 <u>23. LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20h50.

M. Régent Bastien, maire	Mme Karen Loko, greffière